

Département de la SARTHE

Canton de MONTFORT-LE-GESNOIS

Commune de FATINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION
22/04/2026

DATE D'AFFICHAGE
22/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRÉSENTS 11

VOTANTS 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de M. Nicolas AUGEREAU.

Étaient présents : Nicolas AUGEREAU, Nicolas COURNÉE, Jérôme ROBOAM, Edith LE CORRE, Nathalie MATRAS, Jean-Luc MOTTIER, Chantal RIVIERE, Dominique ROGER, Jean-François VAUDRON, HERVÉ Michel, DUARTE Caroline.

Absents excusés : COTEREAU Stéphanie, GENDRE Anne-Gaël, Nicolas GUY, HÉLIÈRE Sylvie.

Président de séance : Nicolas AUGEREAU

Secrétaire de séance : Nicolas COURNÉE

1° APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2026 :

Le compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2026 est approuvé.

2° VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) a préparé des simulations prenant en compte une augmentation de 1, 2, 3% :

En conséquence, Monsieur le Maire propose en tenant compte de ces informations de :

- Soit maintenir les taux
- Soit augmenter les taux
- Soit diminuer les taux

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du Code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.91 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.18 %**
- **Taxe d'habitation : 16.57 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- **De notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Fin de séance à 10H